



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Béziers Neussargues Clermont-Ferrand Paris

Question écrite n° 6537

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la modernisation de la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers. A l'heure de la révision à mi-parcours des contrats de plan Etat-région, la modernisation de la ligne Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement. En effet, M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a, fort justement, dans son discours de Clermont-Ferrand du 3 octobre 2002, souligné la nécessité de réformer les conventions interrégionales de massif. Or, celle concernant le Massif-Central prévoit le financement de la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers, conformément au contrat de plan Etat-région Languedoc-Roussillon signé en juillet 2000. Axe incontournable entre l'Espagne et l'Europe du Nord, cette ligne doit s'inscrire en complémentarité avec l'A 75 et favoriser le développement de nos zones de montagne par le transport de voyageurs et le ferroutage. Le Gouvernement a certes des choix difficiles à faire en matière d'infrastructures très coûteuses mais il est indispensable que la reprise des travaux ait lieu dans les délais les plus brefs avec la définition du phasage de la deuxième tranche. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quels délais les travaux de modernisation de la ligne Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers seront réalisés.

Texte de la réponse

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 23 juillet 1999 a retenu, au titre des grands projets ferroviaires interrégionaux, la modernisation de la ligne Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers. Un programme de renforcement de la voie et d'électrification en 25 000 volts de l'ensemble de la ligne a été envisagé afin de répondre au développement estimé du trafic. Ce programme a été évalué à 360 millions d'euros ; une première phase d'un montant de 100 millions d'euros a été identifiée par Réseau ferré de France (RFF). Certains travaux d'aménagement et de modernisation de voie ont été réalisés et financés en 2001 et 2002 par RFF. Ce projet fait partie de l'audit qui a été confié par le Gouvernement à l'inspection générale des finances et au Conseil général des ponts et chaussées. Cet audit a pour objet de faire un état des engagements pris et à venir par l'Etat et de réaliser une évaluation exhaustive des différents aspects des projets, tant en ce qui concerne les aspects économiques et financiers que l'aménagement du territoire, l'environnement et la politique des transports dans un cadre européen. L'audit, dont les conclusions sont attendues prochainement, sera complété par une étude prospective réalisée par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale afin de proposer au Parlement, au printemps 2003, un débat sur les grands projets d'infrastructures.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6537

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 février 2003

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4125

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1619